Quatre-vingt-troisième année. — N° 48. Le Numéro : 12 francs. Samedi 24 Février 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministères d'Etat.

Décret n° 50-1635 du 14 décembre 1950 portant admission en franchise douanière, dans les Etats associés d'Indochine, pour l'année 1951, des produits originaires du territoire douanier français, des territoires français d'outre-mer et des territoires africains sous tutelle (p. 1946).

Ministère de la justice.

Arrêté du 19 février 1951 relatif aux épreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix (p. 1947).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 51-200 du 23 février 1951 portant modification au décret n° 50-1584 du 29 décembre 1950 pour l'application de l'article 7 de la loi du 16 décembre 1950 modifiant, pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections (p. 1947).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 23 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1947).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant détachement (inspection de la France d'outre-mer) (p. 1948).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés des 12, 20 et 21 février 1951 relatifs aux écoles de sages femmes de Fort-de-France, d'Alger et de Saint-Denis-de-la-Réunion (p. 1948).

Arrêté du 17 février 1951 fixant le montant des frais de scolarité dans les écoles de sages-femmes (p. 1949).

(1 f.)

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Vérification de pouvoirs. — Nomination de membres de sous-commissions. — Convocation de la conférence des présidents. — Réunion de commission du vendredi 23 février 1951 (p. 1949).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Nomination de membres de commission extraparlementaire. — Convocations de commissions (p. 1950).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 1951).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 1952).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis de concours pour l'accès au grade d'officier d'administration de 2e classe de l'inscription maritime (p. 1952).

Annonces (p. 1953).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 30 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 23 février 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1545).

N° 18 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 23 février 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 619).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

Décret n° 50-1635 du 14 décembre 1950 portant admission en franchise douanière, dans les Etats associés d'Indochine, pour l'année 1951, des produits originaires du territoire douanier français, des territoires français d'outre-mer et des territoires africains sous tutelle.

En attendant l'élaboration et la mise en application par les gouvernements du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam d'une législation et d'une réglementation douanières nationales, l'acte dit loi du 15 octobre 1940 provisoirement applicable accordant l'autonomie douanière à l'Indochine continue à définir le régime douanier existant dans ce pays.

Aux termes des articles 2 et 3 de cet acte, il eût été possible de fixer, sur des bases entièrement nouvelles, la liste des produits originaires de l'Union française admis à pénétrer en Indochine en franchise de droits de douane.

Mais, en raison de la conjoncture nouvelle, il nous a paru préférable d'assurer, à titre purement transitoire, le maintien du régime en vigueur pendant l'année 1950, en reconduisant les dispositions du décret du 14 décembre 1949 portant admission en franchise douanière en Indochine, pour 1950, de certains produits originaires de France, d'Algérie, des départements français d'outre-mer, des territoires français d'outre-mer et des territoires africains sous tutelle, sous réserve:

a) De certains rajustements nécessités par l'application des accords internationaux en vigueur qui ne permettent pas le maintien du taux des marges de préférence accordées en 1950 à certains produits;

b) De l'adjonction à la liste des marchandises admissibles en franchise des conserves de sardinelles (Sardina Aurita) dont l'intérêt économique est semblable à celui des conserves de sardines, tant par le mode de préparation, les pays de production, les valeurs très proches et les consommateurs.

Les dispositions du nouveau décret envisagé cesseront en fait de s'appliquer le jour où entrera en vigueur, dans le cadre de l'Union française, le nouveau statut douanier des Etats associés d'Indochine.

Ainsi la France, par de telles mesures uniquement conservatoires, manifeste qu'elle entend laisser aux Etats associés d'Indochine le soin d'exercer leurs nouvelles prérogatives en matière douanière, aussitôt que leur permettra l'installation des organismes prévus par les conventions établies à Pau.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre de l'agriculture, du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Sur la proposition du haut commissaire de France en Indochine;

Vu les articles 2 et 3 de l'acte dit loi du 15 octobre 1940 provisoirement applicable accordant l'autonomie douanière à l'Indochine et l'arrêté du 31 décembre 1940 fixant les détails d'application de cette loi;

Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française;

Vu le tarif des douanes,

Décrète:

Art. 1er. — Jusqu'à la mise en vigueur du nouveau statut douanier des Etats associés d'Indochine, seront admis en franchise des droits de douane dans ces Etats, pendant l'année 1951, les produits originaires du territoire douanier français, des territoires français d'outre-mer et des territoires africains sous tutelle, énumérés à la liste A annexée au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 14 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre d'Etat,
chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PELIMLIN.

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Liste des produits originaires du territoire douanier français, des territoires français d'outre-mer et des territoires africains sous tutelle qui seront admis en 1951, en franchise des droits de douane, dans les Etats associés d'Indochine.

LISTE A

NUMÉRO du tarif douanier indochinois.	DÉSIGNATION
146 B	Huile de bois de Chine (Wood Oil) brute; Huiles d'Abrasin d'éléococa brutes.
Ex. 146 C	Huile de maïs brute.
146 D	Huile de coton brute.
146 E	Huile d'arachide brute.
146 F	Huile de sésame brute.
146 G	Huile de colza, de navette, de moutarde, de caméline, et d'autres crucifères, brutes.
146 L	Huile de karité brute.
146 M	Huiles d'amandes douces et de noyaux de fruits (abricot, pêche, prune) brutes.
146 N	Autres huiles végétales brutes.
Ex. 146 O	Huiles végétales raffinées, à l'exception des huiles de lin, de soja, de tournesol, d'olive, de ricin, de pulghère, de palme, de palmiste et de coco (coprah).
Ex. 161	Conserves de sardines (Sardina Pilchardus) et conserves de sardinelles (Sardina Aurita) (quelle que soit leur présentation).
181	Chocolat en masse, en poudre ou en granulés.
Ex. 183	Farines, fécules et extraits de malt préparés pour l'alimentation des enfants ou pour des usages diététiques ou culinaires, même additionnés de cacao dans une proportion inférieure à 50 p. 100: — Sans cacao: — — Extraits de malt préparés. — — Farines simples (farines grillées, dextriniffées, flocons traités thermiquement, etc.) et farines composées. — Les mêmes avec cacao.
Ex. 566	Pénicilline et substances similaires et leurs sels.
586 A à C	Produits tannants synthétiques.
814 A	Liège de bouchonnerie en planches ou morceaux, même racles ou visés.
816 A	Bouchons en liège naturel élaboré ouvré, y compris les bouchons plats, avec ou sans parties en autres matières.
818 A à C	Liège aggloméré, ouvré.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Epreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 19 de la loi du 12 juillet 1905 modifié par les lois des 24 juin 1918, 3 août 1926 et le décret du 5 novembre 1926;
Vu les décrets des 4 juillet 1936 et 15 mars 1941;
Vu la loi du 11 avril 1946;
Vu l'arrêté du 1er février 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix auront lieu, pour la session du mois de juin 1951, aux sièges des cours d'appel ci-après désignées:

Paris, Agen, Aix, Alger, Amiens, Angers, Basse-Terre, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Cayenne, Chambéry, Colmar, Dijon, Douai, Fort-de-France, Grenoble, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Pau, Poitiers, Rabat, Rennes, Riom, Rouen, Saint-Denis, Toulouse, Tunis.

Art. 2. — Les candidats indiqueront dans leur demande d'admission à subir les épreuves écrites le siège de la cour d'appel où ils doivent être convoqués.

Fait à Paris, le 19 février 1951.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 51-200 du 23 février 1951 portant modification au décret n° 50-1584 du 29 décembre 1950 pour l'application de l'article 7 de la loi du 16 décembre 1950 modifiant, pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret organique du 2 février 1852 pour l'élection des députés au corps législatif;
Vu le décret réglementaire du 2 février 1852 pour l'élection au corps législatif;
Vu la loi n° 50-1546 du 16 décembre 1950 modifiant, pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections, et notamment son article 7;
Vu le décret n° 50-1584 du 29 décembre 1950 pour l'application de l'article 7 de la loi du 16 décembre 1950 modifiant, pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections;
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les trois derniers alinéas de l'article 11 du décret n° 50-1584 du 29 décembre 1950 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« Les demandes en inscription ou en radiation seront reçues dans les mairies jusqu'au 26 mars inclus;
« Les décisions de la commission municipale seront rendues le 31 mars au plus tard;
« La liste électorale de la commune sera définitivement arrêtée le 3 mai ».

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 23 février 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 février 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade de commandeur.

M. Pfulb (Mathieu-Lucien-André), docteur en médecine; 48 ans de services, 5 campagnes. Officier du 7 décembre 1940.

Décret du 23 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 février 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade d'officier.

MM.

Bœuf (Eugène-François-Henri), avocat à la cour d'appel de Paris; 33 ans de services. Chevalier du 28 août 1929.

Folzer (Jacques-Marie), agent administratif, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 37 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 21 août 1916.

Corteggiani (André-Auguste-Gaston), commissaire divisionnaire honoraire de la sûreté nationale; 32 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 16 mars 1932.

Desvarreux-Larpenteur (Raymond-Jules-Gabriel), peintre du musée de l'armée; 40 ans de services. Chevalier du 29 décembre 1932.

Huot de Saint-Albin (Emmanuel-Alexandre-Augustin-Marie-Joseph), docteur en médecine; 49 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 5 novembre 1931.

Galand (Daniel-Paul-Louis), sous-directeur honoraire; 32 ans de services. Chevalier du 12 janvier 1932.

Mopty (Elie-Kléber), président d'honneur du Souvenir français de Doullens; 40 ans de services. Chevalier du 2 février 1932.

Au grade de chevalier.

MM.

Bayon (Pierre-Honoré-Léon-Gaston), ingénieur dessinateur à la manufacture d'armes de Saint-Etienne; 40 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Berthelemy (Alphonse-Adrien), agent administratif de 1re classe, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 42 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Bonnafons (Jean-Henri), contremaître à l'établissement de réserve générale du matériel de Vernon (Eure); 38 ans de services, 5 campagnes.

Bonnier (Jean), professeur de dessin à l'école polytechnique; 44 ans de services.

Busseret (Louis-Philibert), typographe à l'atelier de construction de Lyon; 42 ans de services, 1 campagne.

Charlet (Edouard-Charles), commis administratif de 1re classe, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 37 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Colin (Georges), professeur à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence; 34 ans de services, 1 campagne.

Colombain (René), avocat près le tribunal civil de Lyon; 50 ans de services.

Cottin (Lucien), agent administratif de classe exceptionnelle au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 36 ans de services, 2 campagnes.

Doerner (Charles-Ferdinand), agent administratif de 1re classe, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 37 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Dufrenoy (François-Aristide-Lucien), ingénieur du service des transmissions; 34 ans de services, 4 campagnes.

Fouquet (Louis), ancien sous-officier; 57 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Mme Gillonnier, née Havart (Aline-Eugénie-Marguerite), agent supérieur de 2e classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 27 ans de services.

Giraud (Jean), agent administratif, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 38 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Guervin (Marius-Gaston-Henri), ancien aumônier; 38 ans de services.

Lacroix (René), agent administratif de 1re classe, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 42 ans de services, 5 campagnes.

Lassalle (Philippe-Marie-Antoine-Gaston), secrétaire d'administration de 1re classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 30 ans de services.

Leca (Jean-Charles), agent administratif, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 43 ans de services, 12 campagnes.

Mme Legrand (Germaine), dite Germaine Sablon; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessée et citée.

Mathieu (Raymond), professeur à l'école militaire préparatoire de Billom; 27 ans de services, 5 campagnes.

Mercier (François-Charles), aumônier militaire territorial; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Moriere (Roger-Paul-Armand), typographe du service des transmissions; 41 ans de services, 5 campagnes.

Mourlin (Maurice), agent administratif, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 42 ans de services, 19 campagnes. A été cité.

Puthod (Benoît), commis administratif, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 43 ans de services, 11 campagnes.

Rendu (Camille-Achille), pointeur calassier à l'établissement d'expériences techniques de Bourges; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Repellin (Auguste-Marie), agent administratif, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 42 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Roulle (Albert-Marie-Joseph), chef d'équipe à l'établissement régional du matériel à Rennes; 38 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Sockeel (Eugène-Aimé), agent administratif de 1re classe, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 40 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Trenque (Ernest), chef ouvrier au service des fabrications de l'habillement du sud-ouest de Toulouse; 12 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Truquet (Jean-Louis), agent administratif, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Vion (François-Edmond), dit Francis, agent administratif de 1re classe, personnels civils extérieurs de l'administration de la guerre; 37 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Inspection de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 22 février 1951, M. Demaille (Jean-Paul-Louis), inspecteur de 1re classe de la France d'outre-mer, est placé en position de détachement de longue durée, à compter du 1er janvier 1951, dans les conditions de l'article 1er du décret du 15 décembre 1947, modifiant le décret du 1er avril 1921, portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies, pour exercer auprès du gouvernement du Viet-Nam les fonctions de conseiller technique et expert en matière économique et financière.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Ecole de sages-femmes de Fort-de-France.

Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi toujours applicable du 17 mai 1943, modifiée par la loi du 24 avril 1944, réglementant l'organisation des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de sage-femme, ensemble le décret n° 46-228 du 16 octobre 1946, modifié par les décrets du 14 avril 1948, du 12 mai 1949 et du 18 mai 1950, pris pour l'application de la loi précitée, et notamment les articles 4 et 5;

Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Martinique et de la Guyane française, ensemble le décret du 7 octobre 1947 relatif à l'introduction dans les départements susvisés des lois et décrets dont l'application relève du ministère de la santé publique et de la population;

Vu l'arrêté du 28 décembre 1950 portant agrément provisoire de l'école de sages-femmes de Fort-de-France;

Vu les arrêtés des 18 mai et 25 août 1948, 24, 25 mars et 11 mai 1950 déterminant les départements rattachés à chaque école de sages-femmes en vue de l'organisation du concours d'entrée annuel;

Vu les propositions des préfets de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane;

Vu l'avis du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les départements rattachés à l'école de sages-femmes de Fort-de-France pour l'application des dispositions prévues par les articles 4 et 5 du décret du 14 avril 1948 réglementant l'organisation du concours d'entrée aux écoles de sages-femmes sont: la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane.

Art. 2. — Le nombre maximum des élèves de première année qui pourront être admises chaque année dans cette école à l'issue du concours d'entrée est fixé à treize, ces places se répartissant normalement ainsi qu'il suit: huit places pour les candidates de la Martinique, quatre pour celles de la Guadeloupe, une pour les candidates de la Guyane.

Art. 3. — Les candidates de la Guadeloupe et de la Guyane admises dans cette école pourront éventuellement effectuer leur première année de scolarité auprès des écoles d'infirmières agréées de Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Cayenne.

Art. 4. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux et le directeur de l'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 février 1951.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Ecole de sages-femmes d'Alger.

Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi toujours applicable du 17 mai 1943, modifiée par la loi du 24 avril 1944, réglementant l'organisation des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de sage-femme, ensemble le décret n° 46-228 du 16 octobre 1946, modifié par les décrets du 14 avril 1948, du 12 mai 1949 et du 18 mai 1950, pris pour l'application de la loi précitée, et notamment les articles 4 et 5;

Vu l'arrêté du 25 mars 1950 portant agrément provisoire de l'école de sages-femmes d'Alger;

Vu les arrêtés des 18 mai et 25 août 1948, 24, 25 mars et 11 mai 1950 déterminant les départements rattachés à chaque école de sages-femmes en vue de l'organisation du concours d'entrée annuel;

Vu les propositions du gouverneur général de l'Algérie;

Vu l'avis du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes,

Arrêtent:

Art. 1er. — La Tunisie et le Maroc sont rattachés à l'école de sages-femmes d'Alger pour l'application des dispositions prévues par les articles 4 et 5 du décret du 14 avril 1948 réglementant l'organisation du concours annuel d'entrée aux écoles de sages-femmes.

Les candidats de la France métropolitaine pourront, d'autre part, avoir accès à l'école d'Alger dans les conditions définies par le texte précité.

Toute disposition contraire contenue dans l'arrêté du 25 mars 1950 agréant l'école de sages-femmes d'Alger est abrogée.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux et le directeur de l'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 février 1951.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Ecole de sages-femmes de Saint-Denis-de-la-Réunion.

Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi toujours applicable du 17 mai 1943, modifiée par la loi du 24 avril 1944, réglementant l'organisation des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de sage-femme; ensemble le décret n° 46-228 du 16 octobre 1946, modifié par les décrets du 14 avril 1948, du 12 mai 1949 et du 18 mai 1950, pris pour l'application de la loi précitée, et notamment les articles 4 et 5;

Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Martinique et de la Guyane française; ensemble le décret du 7 octobre 1947 relatif à l'introduction dans les départements susvisés des lois et décrets dont l'application relève du ministère de la santé publique et de la population;

Vu l'arrêté du 11 mai 1950 portant agrément provisoire de l'école de sages-femmes de Saint-Denis-de-la-Réunion;

Vu les arrêtés des 18 mai et 25 août 1948, 24, 25 mars et 11 mai 1950 déterminant les départements rattachés à chaque école de sages-femmes en vue de l'organisation du concours d'entrée annuel;

Vu les propositions du préfet de la Réunion;

Vu l'avis du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le territoire de Madagascar est rattaché, avec le département de la Réunion, à l'école de sages-femmes de Saint-Denis-de-la-Réunion, pour l'application des dispositions prévues dans les articles 4 et 5 du décret du 14 avril 1948 réglementant l'organisation du concours annuel d'entrée aux écoles de sages-femmes.

Toute disposition contraire figurant dans l'arrêté du 11 mai 1950 agréant cette école est abrogée.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux et le directeur de l'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 février 1951.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Montant des frais de scolarité dans les écoles de sages-femmes.

Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi toujours applicable du 17 mai 1943, modifiée par la loi du 24 avril 1944, ensemble le décret du 16 octobre 1946, modifié par les décrets des 14 avril 1948, 12 mai 1949 et 18 mai 1950, et spécialement l'article 12;

Vu l'avis du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant maximum des frais d'études que doivent acquitter les élèves sages-femmes est fixé, à partir de l'année scolaire 1950-1951, à 7.500 F par an.

Art. 2. — L'arrêté du 2 mars 1949 est abrogé.

Art. 3. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux et le directeur général de l'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 février 1951.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du samedi 24 février 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi portant création de deux contingents exceptionnels de croix du Mérite maritime destinés à récompenser, l'un, les meilleurs artisans de la reconstruction de la flotte de commerce et de pêche, et l'autre, les personnes qui ont pris une part prépondérante à la réalisation de grands travaux portuaires d'Abidjan. (Nos 11929-12170-12193. — M. Guilton, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Suite de la discussion: I. du projet de loi instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer; II. des propositions de loi: 1° de M. Aubame et plusieurs de ses collègues instituant un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer; 2° de M. Joseph Dumas et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un code social pour les territoires d'outre-mer et les territoires associés dépendant du ministère de la France d'outre-mer; 3° de MM. Castellani, René Malbrant et Bayrou portant organisation du régime du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer; 4° de M. Mamadou Konaté et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un code du travail dans les territoires d'outre-mer; 5° de M. Fodé Mamadou Touré, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à l'application du code du travail métropolitain et de la législation française sur la sécurité sociale aux populations de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française; 6° de M. Durand-Réville, sénateur, portant organisation du régime du travail dans les territoires de l'Union française. (Nos 7072-3501-1942-8281-9285-1434-3683-4541-6719-10913-12239. — M. Joseph Dumas, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 24 février 1951.

No 12135 (2). — Proposition de loi, formulée par Mme Devaud et transmise par M. le président du Conseil de la République, instituant un contrôle parlementaire des organismes de sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

No 12220. — Proposition de loi de M. Jean-Raymond Guyon tendant à simplifier le régime fiscal des vins (renvoyée à la commission des finances).

No 12226. — Projet de loi portant réalisation d'un plan de 25 milliards d'économies en application de l'article 1er, paragraphe 2, de la loi du 8 janvier 1950 portant autorisation d'un programme de réarmement (renvoyé à la commission des finances).

No 12234. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants (renvoyée à la commission de la défense nationale).

No 12267. — Proposition de loi, formulée par M. Courrière et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à la revalorisation des majorations spéciales à la gendarmerie en ce qui concerne les pensions (renvoyée à la commission des pensions).

No 12297 (1). — Proposition de loi de M. Girardot tendant à la poursuite accélérée de construction de barrages réservoirs sur le cours du Verdon (production d'énergie électrique, réserves d'eau d'irrigation) et à concéder à l'agriculture du département des Basses-Alpes un module d'eau d'irrigation sur le plateau de Valensole-Riez (renvoyée à la commission de la production industrielle).

No 12325 (1). — Projet de loi relatif au déclassement des hôpitaux militaires de Marnia, Saïda et Tizi-Ouzou (Algérie) (renvoyé à la commission de la défense nationale).

No 12326. — Projet de loi modifiant la loi no 50-248 du 1er mars 1950 portant suppression de la cour de justice de l'Indochine (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

No 12327. — Projet de loi tendant à rendre applicables dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, les dispositions de la loi du 2 août 1950 modifiant l'article 380 du code pénal (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

No 12328. — Projet de loi tendant à rendre applicables en Afrique équatoriale française et au Cameroun les articles 1er et 2 de la loi du 22 avril 1925 modifiant les articles 174 et 203 du code d'instruction criminelle et au Togo l'article 2 de cette même loi (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

No 12351 (1). — Proposition de loi de M. Guy Petit tendant à accorder un secours de 5 millions de francs aux marins pêcheurs et aux ouvriers des usines de conserve de Saint-Jean-de-Luz réduits au chômage et à la misère par suite de la disparition, depuis le 10 octobre 1950, du thon et de la sardine des côtes du Sud-Ouest (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 22 février 1951.

Vérification de pouvoirs.

Dans sa 1re séance du 23 février 1951, l'Assemblée nationale a vérifié les pouvoirs de M. Milcent, député de l'Aisne.

Nomination de membres de sous-commissions.

Les commissions intéressées ont procédé à la nomination des membres des trois sous-commissions ci-après instituées par la loi:

I. — Ont été désignés pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte (application de l'article 70 de la loi du 21 mars 1947, modifié par la loi du 3 juillet 1947):

1° Par la commission des finances: MM. Burlot, Pierre Chevallier, Courant, Dagain, Marcel David, Denais, Jean-Moreau et Palewski;

2° Par la commission de la production industrielle: MM. Beugniez, Bouvier-O'Cottereau, Deixonne et Mudry;

3° Par la commission des affaires économiques: MM. Alliot, Marcel Cartier, Maurice Guérin et André Hugues.

II. — Ont été désignés pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (application de l'article 71 de la loi du 21 mars 1947):

1° Par la commission des finances: MM. Abelin, Charlot, Gaillard, Guesdon et Jean-Moreau;

2° Par la commission de la défense nationale: MM. Bouret, Capdeville et Christiaens;

3° Par la commission des territoires d'outre-mer: M. Devinat.

III. — Ont été désignés pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen (application de l'article 3 de la loi du 23 novembre 1948):

1° Par la commission des finances: MM. Abelin, Gaillard et Gozard;

2° Par la commission des affaires économiques: MM. Bergasse, Leonhardt et Mme Poinso-Chapuis;

3° Par la commission des affaires étrangères: MM. de Moustier, Scherer et Vendroux;

4° Par la commission de la production industrielle: MM. Finet et Sion;

5° Par la commission de l'agriculture: MM. Terpend et Tanguy Prigent;

6° Par la commission des territoires d'outre-mer: M. Jaquet et Mme Francine Lefebvre;

7° Par la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme: MM. Bianchini et Robert Schmidt;

8° Par la commission du travail et de la sécurité sociale: Mme Lempereur;

9° Par la commission de la reconstruction et des dommages de guerre: M. Robert Prigent.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue par l'article 34 du règlement, se réunira le mardi 27 février 1951, à quatorze heures trente, dans le cabinet de M. le président.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du vendredi 23 février 1951.

Présents. — MM. Aku, Benoist (Charles), Castellani, Cermolacce, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Damas, Devemy, Dumas (Joseph), Duveau, Juglas, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Malbrant, Ninin, Senghor.

Suppléants. — M. Duquesne (de M. Solinhac), M. Lambert (de M. de Chevigné), M. Prigent (de M. Thibault), M. Quilbert (de M. Laurelli).

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 27 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de trois membres du comité constitutionnel en application de l'article 91 de la Constitution.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Saint-Cyr appelle l'attention de M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sur les conséquences extrêmement graves de la non-application de l'article 10 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 prévoyant l'attribution aux locataires économiquement faibles d'une allocation compensatrice de l'augmentation des loyers; et lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre et dans quel délai, pour assurer le respect de la loi et mettre fin à des situations pénibles et souvent dramatiques. (N° 198.)

II. — M. Liotard demande à M. le ministre de la France d'outre-mer quelles mesures a prises son département pour venir en aide aux populations de Madagascar éprouvées par des cyclones récents, notamment: 1° Antalaha (février 1950), à la suite duquel les intéressés demandaient des secours aux populations les plus nécessiteuses et, pour la plus grande partie des dégâts, des emprunts à long terme et à faible intérêt; 2° Fort-Dauphin (janvier 1951), etc.; souligne l'intérêt d'une réserve de crédits destinés à faire face aux conséquences les plus brutales des calamités de cet ordre. (N° 200.)

III. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme: 1° si une enquête est en cours en vue de rechercher les causes de la catastrophe aérienne du Brazzaville-Paris, le 3 février, au Cameroun, et, dans l'affirmative, quelles sont les explications proposées de l'accident difficilement compréhensible aux familiers de cette ligne; 2° les dispositions que son département compte prendre pour éviter le retour de catastrophes de cette nature, en particulier sur cette ligne aérienne essentielle à la vie de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun. (N° 201.)

IV. — Mme Marie-Hélène Cardot signale à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'en cas de décès d'une veuve de guerre, les orphelins complets qu'elle laisse se voient réclamer des droits de succession pour la transmission du carnet de pension et le payement des arrérages éventuellement dus à leur mère; et lui demande s'il compte prendre des mesures pour faire cesser cette situation injustifiable. (N° 202.)

V. — M. Ernest Pezet expose à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre la regrettable situation faite aux anciens combattants français de la principauté de Monaco; rappelle que la caisse autonome des retraites de la principauté de Monaco a prescrit aux chefs d'établissements de mentionner sur les certificats de travail les périodes d'activité effectuées par leurs employés; que la période du service militaire n'est pas considérée comme une période d'activité; que, de ce fait, elle se trouvera retranchée, comme le sont déjà les années de guerre, dans la computation des mois de travail pour le calcul de la retraite des vieux travailleurs; signale que cela se traduira, pour la plupart des Français de Monaco, par la défalcation de six ans, ou même plus, d'activité et entraînera un abaissement important du montant de leur retraite; que les anciens militaires et anciens combattants français lésés gravement, au bénéfice de citoyens monégasques et italiens qui n'ont rempli aucune obligation militaire, seront en somme pénalisés pour avoir servi la France et contribué à la protection de la principauté de Monaco; et lui demande les mesures envisagées, en accord avec M. le ministre des affaires étrangères s'il en est besoin, pour défendre les intérêts légitimes et la dignité des anciens militaires et combattants de Monaco. (N° 203.) (*Question transmise à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale.*)

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Georges Pernot demande à M. le ministre de la santé publique et de la population quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour assurer le contrôle efficace des établissements destinés à recevoir des enfants débiles ou déficients et pour veiller, non seulement à ce que ces enfants n'y soient pas l'objet de mauvais traitements, mais qu'ils soient entourés des soins attentifs et vigilants que réclament leur âge et leur état de santé.

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, majorant à titre provisoire certaines prestations familiales. (Nos 101 et 125, année 1951. — M. Menu, rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. N..., rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. Durieux, rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission des finances. — M. Aubert, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique. (Nos 12 (*rectifié*), année 1950, 89 et 128, année 1951. — M. de Villoutreys, rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commision du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions. — M. N..., rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Laillet de Montuillé, jusques et y compris M. Pellenc.

Tribunes. — Depuis M. Péridier, jusques et y compris M. François Schleiter.

Nomination de membres de commission extraparlementaire.

Dans sa séance du 23 février 1951, le Conseil de la République a nommé MM. Abel-Durand, Denvers et Léger membres de la commission supérieure du crédit maritime mutuel (application de la loi n° 50-1536 du 13 décembre 1950).

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

1re séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — MM. Bonnefous (Raymond), Cornu, Mme Devaud, MM. Dumas (François), Hamon (Léo), Le Basser, Lodéon, Marrane, Rogier, Rupied, Schwartz, Soldani, Symphor, Valle (Jules), Verdeille, Zussy.

Excusés. — MM. Assailit, Bozzi, Champeix.

Suppléants. — M. de Gracia (de M. Muscatelli), M. Pouget (de M. Borgeaud), M. Tamzali (de M. Sisbane Chérif).

2e séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — MM. Bonnefous (Raymond), Borgeaud, Cornu, Mme Devaud, MM. Dumas (François), Hamon (Léo), Lachomette (de), La Gontrie (de), Le Basser, Marrane, Rogier, Rupied, Schwartz, Zusey.

Excusés. — MM. Bozzi, Soldani.

Suppléants. — M. Barret (de M. Assailit), M. Bertaud (de M. Fouques-Duparc), M. Debû-Bridel (de M. Lionel-Pélerin), M. Gadoin (de M. Lodéon), M. de Gaulle (de M. Muscatelli), M. Pic (de M. Champeix), M. Pouget (de M. Sisbane Chérif), M. Restat (de M. Sarrien).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Boivin-Champeaux, Chevalier (Robert), Felice (de), Giacomoni, Gilbert Jules, Maire (Georges), Marcilhacy, Pernot (Georges).

Excusés. — MM. Carcassonne, Charlet, Kalb, Tailhades (Edgard).

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — MM. Aubert, Baratgin, Barré (Henri), Berlaud, Bouquerel, Dumas (François), Dupic, Glauque, Masson (Hippolyte), Pinton, Robert (Paul).

Excusés. — MM. de Gracia, Hébert, Lodéon.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Aubert, Barret (Charles), Bataille, Bousch, Delfortrie, Depreux (René), Ferrant, Grimal (Marcel), Gustave, Laurent-Thouverey, Noval, Tamzali (Abdennour), Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Calonne, Longchambon, Vanrullen.

Délégués. — MM. Delfortrie (par M. Armengaud), Depreux (par M. Léger), Bousch (par M. Tharradin).

La commission de la production industrielle a nommé:

Vice-président: M. Bousch, en remplacement de M. Marchant, décédé.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — MM. André (Louis), Capelle, Chochoy, Denvers, Durieux, Gilbert Jules, Le Léannec, Lemaître (Claude), Liotard, Malécot, Paumelle, Tellier (Gabriel), Varlot.

Excusés. — Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Canivez, Dupic, Hébert, Jaouen (Yves), Tailhades (Edgard).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 28 février 1951, à quinze heures (local de la commission):

Budget des monnaies et médailles (n° 97, année 1951). — Rapporteur: M. Litaise.

Budget de l'agriculture (n° 56, année 1951). — Rapporteur: M. de Montalembert.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 28 février 1951, à seize heures trente (local n° 215):

Examen de la proposition de résolution (n° 112, année 1951) tendant à apporter une aide immédiate à la circonscription de Fort-Dauphin éprouvée par un récent cyclone. — Nomination d'un rapporteur.

Exposé de M. Lassalle-Séré sur le problème de la revalorisation des retraites des pensionnés d'outre-mer.

Examen de la proposition de M. Cozzano sur la constitution d'une commission d'enquête sur l'office du Niger.

Questions diverses.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le jeudi 1er mars 1951, à quinze heures quinze (local n° 202):

I. — Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 133, année 1951) tendant à interdire aux agents d'affaires et conseils juridiques de se prévaloir du titre de magistrat honoraire, d'ancien magistrat, d'avocat honoraire, d'ancien avocat, d'officier public ou ministériel honoraire ou d'ancien officier public ou ministériel.

II. — Rapport de M. Delalande sur la proposition de loi (n° 83, année 1951) relative à la compétence des juges de paix en matière de contrat de travail.

III. — Examen éventuel du projet de loi (n° 12150, A. N.) maintenant provisoirement en vigueur au delà du 1er mars 1951 certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre prorogées par la loi du 28 février 1950.

La commission de la marine et des pêches se réunira le mercredi 28 février 1951, à neuf heures trente (local n° 215):

I. — Examen des projets de loi (nos 130, année 1951, C. R., et 8992, A. N.) concernant respectivement la ratification de la convention créant l'organisation maritime consultative intergouvernementale et l'organisation de la profession de marcyeur. — Nomination de rapporteurs.

Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 27 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponse du ministre de la France d'outre-mer aux deux questions orales suivantes (conformément à la procédure prévue par les articles 86, 88 et 89 du règlement).

I. — M. Jousselin demande à M. le ministre de la France d'outre-mer, à l'occasion de la récente conférence à Paris des directeurs de l'enseignement outre-mer, quelle est la politique scolaire qui sera adoptée et mise en pratique dans les territoires d'outre-mer et territoires associés, en particulier: a) pour l'élaboration des programmes et l'organisation des examens adaptés aux besoins propres de chaque territoire; b) pour l'établissement des relations entre le ministère de la France d'outre-mer et le ministère de l'éducation nationale; c) pour la réalisation de la décentralisation de l'enseignement outre-mer.

II. — M. Catrice demande à M. le ministre de la France d'outre-mer de bien vouloir exposer quelles sont les intentions de son ministère vis-à-vis des programmes et des tendances pédagogiques de l'enseignement du premier degré à Madagascar et en particulier de vouloir bien indiquer, à propos de la fusion prévue de l'enseignement pour Européens et de l'enseignement pour autochtones à Madagascar, quelle sera la place qui sera maintenue à la langue malgache et à l'histoire et à la géographie malgaches dans l'enseignement du premier degré.

2. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de Mme Cadot invitant l'Assemblée nationale à voter une loi tendant à développer l'enseignement dans les départements (y compris l'Algérie) et les territoires d'outre-mer, à prendre toutes mesures utiles et y rendre obligatoire l'instruction des filles et, d'une façon générale, à intensifier l'enseignement primaire pour les enfants des deux sexes. (Nos 152, année 1950, et 47, année 1951. — Mme Malroux, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Dorange, Bégarra, Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à organiser, dans les grandes circonscriptions administratives des territoires d'outre-mer, le payement forfait des pensions aux anciens combattants et anciens militaires. (Nos 291, année 1950, et 44, année 1951. — M. Borrey, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de M. Catrice tendant à demander au Gouvernement de valider comme services militaires les services accomplis par les travailleurs indochinois en France. (Nos 222, année 1950, et 36, année 1951. — M. Catrice, rapporteur; et n° 45, année 1951. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Gaignard, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, renouvelant pour une période d'un an la prorogation de jouissance accordée aux locataires des locaux d'habitation en Afrique occidentale française. (Nos 8 et 56, année 1951. — M. Antonini, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à proroger, à compter du 1er décembre 1950, les dispositions du décret du 29 avril 1942 déterminant en Nouvelle-Calédonie et dépendances les cas dans lesquels les propriétaires sont autorisés à donner congé à leurs locataires. (Nos 19 et 57, année 1951. — M. Antonini, rapporteur.)

Convocations de commissions.

Additif à la convocation de la commission des affaires culturelles qui se réunira le mardi 27 janvier 1951, à dix heures (local n° 217) :

Examen des amendements au rapport de Mme Malroux sur la proposition de résolution (n° 152, année 1950) concernant l'instruction des filles dans les territoires d'outre-mer.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 28 février 1951, à dix heures (local n° 219) :

I. — Suite de l'examen du projet de rapport de M. Paul Catrice concernant la proposition (n° 67, année 1949) relative à l'orientation professionnelle dans les territoires de l'Union française.

II. — Exposé de M. Borrey sur le service social outre-mer.

III. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 24, année 1951) de M. Scelles, relative à la protection sociale des aveugles en Algérie.

IV. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mardi 27 février 1951, à quatorze heures trente (local n° 116) :

I. — Proposition (n° 222, année 1950) au sujet de la validation comme services militaires des services accomplis par les travailleurs indochinois en France. Examen du nouveau texte présenté par la commission des affaires sociales dans sa séance du mercredi 21 février 1950.

N. B. — MM. les commissaires voudront bien trouver ci-joint le nouveau texte présenté par la commission des affaires sociales.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis sur la proposition (n° 52, année 1951) relative au développement de l'aviation légère et sportive dans l'Union française.

III. — Affaires diverses.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 28 février 1951, à Versailles, à dix heures très précises (local n° 120) :

I. — Audition d'un représentant de M. le ministre de la France d'outre-mer sur le statut des chefs coutumiers en Afrique noire.

II. — Examen des rapports de M. Boisdon, sur les demandes d'avis (n°s 30, 31, 32, 33, 34, 35, année 1951) concernant des décrets portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928, déterminant le statut de la magistrature outre-mer (Madagascar, Comores, Côte française des Somalis, Afrique équatoriale française, Togo, Afrique occidentale française et Cameroun).

III. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis n° 3, année 1951, concernant un projet de décret portant modification du taux des loyers des locaux à usage d'habitation en Nouvelle-Calédonie et dépendances.

IV. — Examen du rapport de M. Bourcarel, sur la demande d'avis n° 123, année 1950, relatif à une proposition de loi tendant à la création d'un cadre unique du personnel des chemins de fer d'Afrique occidentale française.

V. — Examen du rapport de M. Momo Touré sur la demande d'avis n° 4, année 1950, concernant un projet de loi relatif à l'accession de certains citoyens français à statut civil particulier au statut civil de droit commun.

VI. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 28 février 1951, à quatorze heures trente (local n° 120) :

I. — Proposition (n° 237, année 1950) relative à l'aménagement du port de Réan et de l'aérodrome de Pochentong; projet de rapport de M. Schmitt.

II. — Questions diverses.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 28 février 1951, à seize heures (local n° 116) :

I. — Audition de M. Gaignard, auteur de la proposition (n° 277, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à prendre toutes dispositions nécessaires pour que soient élaborés et soumis sans tarder à l'Assemblée de l'Union française des textes supprimant les conseils privés existant outre-mer, instituant à leur place des conseils de gouvernement, élargissant les pouvoirs des conseils de gouvernement existant auprès des gouvernements généraux de Madagascar, d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française et modifiant leur composition.

II. — Questions diverses.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 28 février 1951, à quatorze heures trente (local n° 217) :

Projet de rapport de M. Esnault sur la proposition (n° 311, année 1950) invitant le Gouvernement à renforcer ses relations diplomatiques avec le monde musulman.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Lundi 26 février 1951.

Quinze heures.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Relations franco-allemandes.

Examen du projet de rapport présenté par M. Byé.

Mercredi 28 février 1951.

Dix heures.

SOUS-COMMISSION DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Compte rendu par M. Sauvy de son entretien avec M. Gruson.

Jeudi 1er mars 1951.

SOUS-COMMISSION DU COÛT DE LA VIE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Dix heures.

Ordre du jour.

Étude de l'ampleur et des causes de la disparité entre les prix agricoles et les prix industriels.

Suite de l'examen du projet de rapport et du projet d'avis, présentés par M. Fromont.

Quinze heures.

Ordre du jour.

Projet de rapport et d'avis sur le coût de la vie dans les territoires d'outre-mer, présentés par M. Champion.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la marine marchande.

Avis de concours pour l'accès au grade d'officier d'administration de 2e classe de l'inscription maritime.

Un concours pour quatre places d'officier d'administration de 2e classe de l'inscription maritime s'ouvrira le 26 avril 1951 au siège de chaque direction de l'inscription maritime, à Fort-de-France et à Saint-Denis-de-la-Réunion. Sont seuls admis à prendre part au concours les secrétaires administratifs principaux et les secrétaires administratifs de 1re et 2e classe réunissant quatre ans de services depuis leur nomination à l'emploi de commis de 4e classe ou d'agent administratif stagiaire de l'inscription maritime.

La liste des inscriptions sera close le 11 avril 1951.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	22 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	23 février 1951 — Cours relevés avant Bourse	23 février 1951 — Cours cotés en Bourse
349 90	349 90	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 90 .....
699 75	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 75 .....
1224 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1224 50 .....
8130 ..	8130 ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8132 50 .....
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
334 30	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	334 30 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS LAITIERS SADAC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 55.200.000 F
SIÈGE SOCIAL: 24, RUE AUGUSTE-CHABRIÈRES, PARIS
R. C.: Seine 51949.

Liste des numéros des obligations de 500 F 5 1/2 0/0 demi-net 1930, sorties au tirage du 5 février 1951 et remboursables à partir du 1er mars 1951.

2	8	36	66	71	2.260	2.273	2.288	2.297	2.304
146	156	157	288	339	2.323	2.347	2.396	2.438	2.459
368	380	414	420	442	2.467	2.470	2.483	2.506	2.522
492	495	501	515	517	2.524	2.536	2.571	2.609	2.650
528	554	570	577	592	2.660	2.662	2.690	2.696	2.711
593	677	688	696	727	2.731	2.746	2.750	2.804	2.814
737	833	839	853	914	2.855	2.864	2.874	2.922	2.926
920	980	1.022	1.029	1.037	2.927	2.935	2.936	2.939	2.946
1.038	1.039	1.083	1.110	1.128	2.953	2.990	2.998	3.031	3.033
1.177	1.179	1.196	1.213	1.251	3.058	3.062	3.064	3.069	3.077
1.275	1.286	1.294	1.302	1.338	3.092	3.135	3.149	3.153	3.174
1.345	1.358	1.365	1.379	1.389	3.182	3.189	3.204	3.315	3.318
1.566	1.581	1.586	1.605	1.611	3.337	3.339	3.360	3.369	3.374
1.627	1.686	1.697	1.715	1.741	3.379	3.381	3.411	3.419	3.433
1.795	1.824	1.834	1.860	1.966	3.504	3.520	3.554	3.562	3.586
1.992	2.000	2.017	2.040	2.043	3.591	3.607	3.659	3.675	3.684
2.062	2.076	2.086	2.104	2.129	3.700	3.701	3.708	3.729	3.743
2.133	2.140	2.144	2.165	2.178	3.815	3.898	3.926	3.929	3.931
2.189	2.204	2.223	2.227	2.246	3.954	3.973			

Liste des numéros des obligations de 500 F 5 1/2 0/0 demi-net 1930 non encore présentées au remboursement.

Amortie le 1er mars 1940 et dont les coupons nos 21 et suivants ne sont plus payables.

1.813

Amorties le 1er mars 1941 et dont les coupons nos 23 et suivants ne sont plus payables.

1.618 1.818

Amorties le 1er mars 1943 et dont les coupons nos 27 et suivants ne sont plus payables.

336 2.188

Amorties le 1er mars 1944 et dont les coupons nos 29 et suivants ne sont plus payables.

2.184 2.185 2.854

Amorties le 1er mars 1945 et dont les coupons nos 31 et suivants ne sont plus payables.

1.816 2.195

Amortie le 1er mars 1946 et dont les coupons nos 33 et suivants ne sont plus payables.

2.858

Amorties le 1er mars 1947 et dont les coupons nos 35 et suivants ne sont plus payables.

85 1.615 2.194 3.790

Amorties le 1er mars 1948 et dont les coupons nos 37 et suivants ne sont plus payables.

1.267 2.489 3.596 3.615 3.617

Amorties le 1er mars 1949 et dont les coupons nos 39 et suivants ne sont plus payables.

645	860	895	1.040	1.999	3.218	3.544	3.564	3.612	3.619
2.031	2.053	2.084	2.107	2.482	3.964				
2.558	2.615	2.621	2.740	2.837					

Amorties le 1er mars 1950 et dont les coupons nos 41 et suivants ne sont plus payables.

68	104	118	123	145	2.363	2.390	2.458	2.560	2.564
154	171	175	225	318	2.578	2.602	2.604	2.637	2.643
513	578	580	653	691	2.813	2.845	2.823	2.826	3.051
736	749	771	773	903	3.228	3.256	3.277	3.301	3.310
957	1.142	1.159	1.173	1.180	3.311	3.319	3.455	3.498	3.506
1.215	1.225	1.230	1.265	1.269	3.510	3.528	3.531	3.546	3.567
1.364	1.577	1.631	1.696	1.736	3.653	3.650	3.687	3.714	3.717
1.814	1.858	1.976	2.032	2.056	3.737	3.759	3.766	3.914	3.928
2.047	2.051	2.069	2.321	2.338	3.936	3.966			

Les obligations portant les numéros ci-dessus indiqués sont remboursables à 500 F au siège social, 24, rue Auguste-Chabrières, Paris (15e) ou à la Société générale.

Le conseil d'administration.

Les Coopérateurs du Pays Basque et de l'Adour

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL:
43, BOULEVARD ALSACE-LORRAINE, A BAYONNE (BASSES-PYRÉNÉES)
Registre du commerce: Bayonne 10468.

Obligations 4 0/0 1942 de 500 F

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 mai 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.
244	48	1.439	49	2.358	49
359	49	1.441	49	3.655	49
522	49	1.444	49	3.760	49
1.070	49	1.458	49	3.791	48
1.185	46	1.873	49	3.798	49
1.354	49	1.874	49	3.803	48
1.398	49	2.092	47	3.934	48

L'amortissement de l'année 1950 a été effectué par rachats en Bourse.

Compagnie française de Matériel de Chemins de fer

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 281.175.000 F
SIÈGE SOCIAL: 38, AVENUE HOCHE, PARIS (8e)
R. C.: Seine 88858; Seine C. A. O. 5076.

Deuxième tirage de 161 obligations 6,25 0/0 1949 (amortissement afférent à l'année 1951).

Le conseil d'administration de la Compagnie française de matériel de chemins de fer, dans sa séance du 25 janvier 1951, a décidé de procéder le 15 février 1951 au deuxième tirage comportant 161 obligations 6,25 0/0 remboursables en 1951, comme l'indique le tableau d'amortissement reproduit au dos de ces titres.

161 obligations 6,25 0/0 ont été rachetées en Bourse du 21 avril au 30 juin 1950.

Dans ces conditions, le nombre d'obligations prévu pour l'amortissement de l'année 1951 étant atteint, le tirage n'a pas été effectué.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930
DE LA
Société hydroélectrique du Drac-Intérieur.
En liquidation par suite de sa nationalisation
(loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 24 janvier 1951.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 600 obligations sorties au tirage, remboursables à partir du 15 mars 1951 avec le coupon du 15 septembre 1951 attaché à 1.000 F;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à présenter au remboursement.

NOTA. — Les nombres placés dans la colonne en regard des numéros des titres indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
251 à 260	51	8.819 et 8.820	46
685	45	8.971 à 8.980	51
721 à 729	50	9.041 à 9.050	50
1.026	49	9.301	50
1.283	50	9.303	50
1.331 à 1.333	50	9.336 à 9.340	45
1.338 à 1.340	50	9.611 à 9.620	51
1.611 à 1.620	51	9.801	50
1.691 à 1.700	51	10.278 à 10.280	42
1.711 à 1.720	50	10.361 et 10.362	50
1.761 et 1.765	48	10.367 et 10.380	50
1.784 à 1.788	50	10.381 à 10.390	51
1.816	48	10.461	48
1.861 à 1.870	50	10.717	48
1.901 à 1.910	51	10.725 à 10.729	48
2.271 à 2.279	50	11.131 à 11.140	50
2.381	49	11.209 et 11.210	40
2.383	49	11.261 à 11.264	46
2.591 à 2.600	51	11.771 à 11.780	51
2.651 à 2.655	50	11.945 et 11.946	43
2.871 à 2.880	51	11.967 à 11.970	50
2.941 à 2.950	50	11.981 à 11.983	50
3.763 à 3.770	40	11.989 et 11.990	50
3.969	49	12.841 à 12.850	51
3.971 à 3.980	51	13.211 à 13.220	51
4.049 et 4.050	46	13.341 à 13.350	51
4.091 à 4.100	50	13.363 à 13.367	50
4.111 à 4.114	50	13.371 à 13.380	51
4.150	50	13.500	47
4.171	45	13.846	49
4.183 à 4.187	48	13.849	49
4.189 et 4.190	48	13.941 à 13.943	50
4.231 à 4.237	50	13.961 à 13.967	50
4.737 à 4.740	50	14.021 et 14.022	46
4.761 à 4.770	51	14.153	48
4.781 à 4.783	50	14.191 à 14.200	50
4.785 et 4.786	50	14.446 à 14.448	47
4.799	50	14.481 à 14.490	51
4.931 à 4.933	50	14.521 et 14.522	46
4.935 à 4.940	50	14.571 à 14.580	51
5.111	47	14.871 à 14.880	51
5.181	49	14.932	50
5.183	49	14.938 à 14.940	50
5.209	48	15.201 à 15.210	51
5.391 à 5.400	51	15.221 à 15.230	51
5.521	47	15.418 à 15.420	50
5.621 et 5.622	49	15.641 à 15.650	51
5.631	50	15.751 à 15.760	51
5.635	50	15.831 à 15.835	50
5.638 à 5.640	50	15.901 à 15.910	51
6.361 à 6.370	51	15.991	47
6.381 à 6.390	51	16.121 à 16.123	49
6.971 à 6.980	50	16.151	47
7.001 à 7.010	50	16.191 à 16.197	49
7.031 et 7.032	46	16.231 à 16.240	51
7.061 à 7.063	49	16.250	50
7.077 à 7.079	47	16.351 à 16.360	51
7.161 à 7.165	49	16.635 à 16.660	49
7.421 à 7.430	47	16.696 et 16.697	49
7.681 à 7.685	44	16.731 à 16.740	51
8.413 à 8.420	50	17.031 et 17.032	48
8.611 à 8.630	51	17.042 à 17.050	49
8.682 à 8.686	47	17.081 à 17.090	51
8.791 à 8.800	49	17.311 à 17.319	42
17.481 à 17.490	51	23.511 à 23.513	49
17.497 à 17.500	49	23.571 à 23.580	51
17.511 à 17.514	50	23.681 à 23.690	50
17.516 à 17.519	50	23.845 et 23.846	50
17.561 à 17.570	51	23.941 à 23.950	51
17.627 et 17.628	49	23.949 et 23.960	50
17.787	50	24.061 à 24.070	51
17.790	50	24.148 à 24.150	49
17.821 à 17.830	51	24.331 à 24.340	51
17.861 à 17.865	50	24.491	47
17.868 à 17.870	50	24.526 à 24.530	48
18.341 à 18.350	51	24.641 et 24.642	49
18.431 à 18.438	49	24.645 et 24.646	49
18.532	47	24.649 et 24.650	49
18.581 à 18.590	51	24.847	49
18.611 à 18.618	46	24.951 à 24.958	49
19.001 et 19.002	50	24.981	49
19.008 à 19.010	50	24.984	49
19.101 à 19.110	51	24.987 à 24.990	49
19.155 et 19.156	49	25.101 à 25.110	51
19.261	48	25.271 à 25.277	50
19.694	49	25.279 et 25.280	50
19.861 à 19.870	51	25.352 à 25.354	49
20.051 à 20.059	49	25.401 à 25.410	51
20.071 à 20.080	51	25.501	48
20.101 à 20.110	51	25.509 et 25.510	48
20.151 à 20.160	51	25.870	47
20.201 à 20.210	51	25.921 à 25.930	51
20.551 à 20.560	51	26.141 à 26.150	50
20.594 à 20.596	47	26.511 et 26.515	48
20.671 à 20.676	50	26.847	49
20.680	50	27.231 à 27.240	50
20.811 à 20.820	51	27.381 à 27.390	51
20.942 et 20.943	49	27.461 à 27.470	50
20.948	49	27.561 à 27.570	51
21.031 à 21.040	49	27.571 à 27.580	51
21.051 à 21.055	50	27.651 à 27.650	48
21.081 à 21.090	51	27.703 à 27.707	49
21.241 à 21.250	51	27.781 à 27.784	50
21.253 à 21.260	50	27.786 à 27.790	50
21.505	49	27.961 à 27.970	50
21.507	49	28.093 à 28.098	44
21.521 à 21.524	50	28.111	46
21.526 à 21.528	50	28.120	46
21.646	48	28.161 à 28.170	50
21.691 à 21.700	51	28.271 à 28.274	48
21.918	47	28.301 à 28.310	51
22.021	50	28.421 à 28.430	50
22.023 à 22.030	50	28.521 à 28.530	51
22.031 à 22.036	50	28.573 à 28.580	50
22.038 à 22.040	50	28.597	48
22.216 à 22.220	48	28.671 à 28.673	49
22.322 à 22.329	47	28.677 et 28.678	49
22.721 à 22.730	51	28.721 à 28.730	51
22.871 à 22.880	51	28.741	47
23.041 à 23.048	50	28.711 à 28.770	49
23.111 à 23.120	51	29.181 à 29.190	51
23.131 à 23.134	50	29.226	47
23.140	50	29.471 à 29.476	49
23.321 à 23.330	51	29.580	46
23.391 à 23.400	38	29.581 à 29.590	50
23.401 à 23.410	51	29.806 à 29.810	50
23.461 à 23.470	51	29.891 à 29.900	51

ETABLISSEMENTS KRUG FILS & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 27, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, NANCY

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1942 amorties au tirage du 5 février 1951 (6e tirage).

135 144 153 162 168 184 229 230 239 271 283 290 315 346
353 363 380 388 465 467

Les obligations sorties au tirage seront payables à partir du 15 mars 1951 aux caisses des établissements ci-après:

Société nancéienne de crédit;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Obligations amorties aux tirages précédents et non présentées au remboursement.

Tirage du 14 février 1946 (1er tirage).

30 108

Tirage du 4 février 1949 (4e tirage).

240 348 350

Tirage du 4 février 1950 (5e tirage).

124 192 266 308 340 395 415

L'ALLOBROGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: AVENUE DES CHEVALIERS-TIREURS, CHAMBÉRY (SAVOIE)

R. C.: Chambéry 83.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 de 2.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 1er février 1951 et remboursables à partir du 1er avril 1951;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
30	1950	383	1948	988	1949
31	»	386	»	989	»
32	»	387	»	1.000	1951
33	»	388	»	1.001	»
34	»	389	»	1.002	»
35	»	400	1949	1.003	»
36	»	401	»	1.004	»
38	»	402	»	1.005	»
39	»	403	»	1.006	»
60	1949	404	»	1.007	»
61	»	405	»	1.008	»
62	»	406	»	1.009	»
63	»	407	»	1.130	»
64	»	408	»	1.131	»
71	1950	426	1950	1.132	»
72	»	427	»	1.133	»
73	»	428	»	1.134	»
74	»	429	»	1.135	»
75	»	470	»	1.136	»
76	»	471	»	1.137	»
77	»	472	»	1.138	»
90	1951	473	»	1.139	»
91	»	474	»	1.151	1949
92	»	475	»	1.152	»
93	»	476	»	1.153	»
94	»	477	»	1.154	»
95	»	478	»	1.155	»
96	»	479	»	1.156	»
97	»	560	»	1.157	»
98	»	561	»	1.158	»
99	»	562	»	1.159	»
140	1949	563	»	1.207	1943
144	»	564	»	1.208	»
145	»	565	»	1.209	»
170	1950	566	»	1.210	»
171	»	568	»	1.270	1950
172	»	569	»	1.272	»
173	»	604	1948	1.273	»
174	»	622	1949	1.274	»
175	»	623	»	1.275	»
176	»	644	1950	1.276	»
177	»	645	»	1.277	»
178	»	646	»	1.360	1951
179	»	647	»	1.361	»
210	1951	648	»	1.362	»
211	»	649	»	1.363	»
212	»	760	»	1.364	»
213	»	761	»	1.365	»
214	»	762	»	1.366	»
215	»	763	»	1.367	»
216	»	764	»	1.368	»
217	»	765	»	1.369	»
218	»	766	»	1.530	1950
219	»	767	»	1.531	»
220	1950	768	»	1.532	»
221	»	769	»	1.533	»
222	»	840	1951	1.534	»
223	»	841	»	1.535	»
224	»	842	»	1.536	»
226	»	843	»	1.537	»
227	»	844	»	1.560	1951
228	»	845	»	1.561	»
257	1948	846	»	1.562	»
258	»	847	»	1.563	»
259	»	848	»	1.564	»
330	1951	849	»	1.565	»
331	»	880	1950	1.566	»
332	»	882	»	1.567	»
333	»	883	»	1.568	»
334	»	980	1949	1.569	»
335	»	981	»	1.600	»
336	»	982	»	1.601	»
337	»	983	»	1.602	»
338	»	984	»	1.603	»
339	»	985	»	1.604	»
381	1948	986	»	1.605	»
382	»	987	»	1.606	»
1.607	1951	2.473	1950	3.607	1951
1.608	»	2.474	»	3.608	»
1.609	»	2.475	»	3.609	»
1.660	»	2.476	»	4.000	»
1.661	»	2.477	»	4.001	»
1.662	»	2.478	»	4.002	»
1.663	»	2.479	»	4.003	»
1.664	»	2.516	1948	4.004	»
1.665	»	2.556	1949	4.005	»
1.666	»	2.910	1950	4.006	»
1.667	»	2.911	»	4.007	»
1.668	»	2.912	»	4.008	»
1.669	»	2.913	»	4.009	»
1.712	1949	2.914	»	4.480	»
1.713	»	2.915	»	4.481	»
1.714	»	2.919	»	4.482	»
1.715	»	2.930	1951	4.483	»
1.716	»	2.931	»	4.484	»
1.790	1950	2.932	»	4.485	»
1.791	»	2.933	»	4.486	»
1.792	»	2.934	»	4.487	»
1.793	»	2.935	»	4.488	»
1.794	»	2.936	»	4.489	»
1.795	»	2.937	»	5.010	1950
1.796	»	2.938	»	5.011	»
1.798	»	2.939	»	5.012	»
1.870	1951	3.100	»	5.013	»
1.871	»	3.101	»	5.090	1949
1.872	»	3.102	»	5.091	»
1.873	»	3.103	»	5.390	1951
1.874	»	3.104	»	5.391	»
1.875	»	3.105	»	5.392	»
1.876	»	3.106	»	5.393	»
1.877	»	3.107	»	5.394	»
1.878	»	3.108	»	5.395	»
1.879	»	3.109	»	5.396	»
2.080	»	3.320	1950	5.397	»
2.081	»	3.321	»	5.398	»
2.082	»	3.322	»	5.399	»
2.083	»	3.323	»	5.601	1950
2.084	»	3.324	»	5.609	»
2.085	»	3.325	»	5.636	1949
2.086	»	3.326	»	5.637	»
2.087	»	3.327	»	5.750	1947
2.088	»	3.328	»	5.793	1948
2.089	»	3.329	»	5.794	»
2.110	»	3.395	1949	5.795	»
2.111	»	3.396	»	5.796	»
2.112	»	3.397	»	5.797	»
2.113	»	3.398	»	5.798	»
2.114	»	3.399	»	5.799	»
2.115	»	3.600	1951	5.890	1949
2.116	»	3.601	»	5.891	»
2.117	»	3.602	»	5.892	»
2.118	»	3.603	»	5.893	»
2.119	»	3.604	»	5.894	»
2.470	1950	3.605	»	5.895	»
2.471	»	3.606	»	5.896	»
2.472	»				

COMPAGNIE ELECTRO-MECANIQUE

12, RUE PORTALIS, A PARIS

Registre du commerce: Seine 70708.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Compagnie a procédé au rachat de 374 obligations 4 1/2 0/0 1947 dont l'amortissement est prévu pour le 15 mars 1951. En conséquence il n'a pas été effectué de tirage au sort en janvier.

L'amortissement précédent ayant été effectué par rachats en Bourse, il n'existe pas de numéros à rembourser.

Anciens Etablissements GOLDENBERG & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS

ZORNHOFF (BAS-RHIN)

Registre du commerce: Saverne B 207.

Obligations 5 1/2 0/0 1930.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 250 obligations à amortir pour le 1er mars 1951.

En conséquence, il n'y a pas eu lieu de procéder à un tirage.

La liste complète des obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées a été publiée au *Journal officiel* n° 23 du 27 janvier 1950, page 996.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par jugement par contumace du tribunal militaire de Metz en date du 26 janvier 1951, le nommé Zahaf Mohamed ben Hadiche, né en 1921 au douar Tiara, commune mixte de Tablat (Alger), de Hadi he et de Gouri Sadia, demeurant chez M. Si Boualem Iman, 60 A, rue Aux Arènes, à Metz (Moselle), a été condamné à la confiscation des biens présents et à venir pour désertion à l'étranger en temps de guerre.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 janvier 1951, le nommé Carpentier (Georges-Adrien-César), né le 26 août 1918 à Rabastens (Tarn), fils de Jules et de Decolzy (Marie), demeurant à Paris (15e), 49, rue des Entrepreneurs, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 17 janvier 1951, le nommé Alinzeau (Charles), fils de Charles et de Bonnamy (Honorine), né le 21 mai 1911 à Saint-Loubes (Gironde), domicilié à Saint-Ingbert (Sarre), Gymnasiumstrasse 4, a été condamné, pour intelligences avec l'ennemi, à la confiscation des biens présents et à venir.

Par jugement du tribunal militaire de Paris en date du 17 janvier 1951, le nommé Sheltzer (sans renseignements d'identité complémentaires), ayant demeuré à Bécon-les-Bruyères—Courbevoie (Seine), en fuite, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour espionnage.

Par jugement du tribunal militaire de Paris en date du 17 janvier 1951, le nommé Wenziner (Paul), fils de François et de Weitner, né le 6 juillet 1891 à Carlsbad (Allemagne), ayant demeuré 11, rue Vineuse, à Paris (16e), en fuite, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour espionnage.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 25 mai 1950, le nommé Beke Marmatcheff (Grégory), né le 28 octobre 1889 à Shemacha (Russie), fils de Jacques et de Saline (Nina), demeurant à Paris (14e), 166, rue du Château, chez Mme Durand, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour espionnage.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 5 décembre 1950, le nommé Rivet (Roger), né le 11 mai 1906 à Paris (9e), fils d'Albert et de Jeanne-Marie Leblanc, demeurant à Paris (3e), 17, rue Notre-Dame-de-Nazareth, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 4 janvier 1951, le nommé Noble (Charles-Joseph-Léonard), né le 5 mai 1910 à Nice, fils de Benoit et de Giordan (Jeanne), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 278, boulevard National, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 janvier 1951, le nommé Dilain (Robert-Eugène-Albert), né le 15 octobre 1921 à Saint-Denis (Seine), fils de Jules et de Mignat (Clothilde), demeurant à Paris (10e), 209, rue Saint-Maur, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 janvier 1951, le nommé Delay (Gabriel), né le 4 janvier 1909 à Champallement (Nièvre), fils de Louis et de François (Rosalie), demeurant à Clichy (Seine), 15, rue Curton, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 janvier 1951, le nommé Flahaut (Jacques-Maurice-Emile), né le 23 février 1921 à Paris (9e), fils de Maurice et de Dolly (Rosie), demeurant à Paris (9e), 38, rue de Bruxelles, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

SEQUESTRES

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 26 janvier 1951 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Staentzel (Charles), ayant demeuré à Schiltigheim (Bas-Rhin), 14, rue des Fondeurs, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 18 décembre 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg en date du 26 janvier 1951 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Staentzel (Charles), domicilié à Schiltigheim (Bas-Rhin), 4, rue de Mundolsheim, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 31 décembre 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 26 janvier 1951 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Mme Wolff (Elisabeth), et sa fille Marguerite, ayant demeuré à Wissembourg (Bas-Rhin), rue du Chapitre, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 9 novembre 1946.

Par ordonnance en date du 24 janvier 1951, le président du tribunal de Strasbourg a placé sous séquestre lees biens, droits et intérêts appartenant à Windhaus (Heinrich), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 janvier 1951, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Mme Bonino (Madeleine-Margherita).

Par ordonnance en date du 4 janvier 1951, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Mme Chiappella (Catherine).

Par ordonnance en date du 4 janvier 1951, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Bonino (Sylvestre).

Par ordonnance en date du 4 janvier 1951, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Mme Bonino (Angèle-Barbara).

Par ordonnance en date du 4 janvier 1951, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Chiappella (Louis-Victor).

Par ordonnance en date du 4 janvier 1951, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Chiappella (Pierre).

Par ordonnance en date du 4 janvier 1951, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Mme Chiappella (Inès-Madeleine).

Par ordonnance en date du 23 janvier 1951, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à la succession Barberis (François).

Par ordonnance en date du 12 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à :

Kneipp (Hans), demeurant à Lisdorf (Allemagne);

Steyer (Nicolas), demeurant à Flersbach (Kreis Forsthaus) (Allemagne),

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Kopp (Ernest), ressortissant allemand, ayant demeuré à Saint-Avold, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Mourer (Rose), veuve d'Albert Gitzhofer, ressortissante allemande, demeurant à Bliesransbach (Sarre), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêt appartenant à M. Reinert (Pierre) (fils), ressortissant allemand, demeurant à Sarrebruck (Sarre), Spichererbergstrasse, 27, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 janvier 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 18 novembre 1948 sur les biens, droits et intérêts des époux Jansem (Alphonse) et (Frieda), née Wesels, ayant été domiciliés à Algrange et relevant de la succession des époux Jansem-Schmitt.

Par ordonnance en date du 26 janvier 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 31 juillet 1945 sur les biens, droits et intérêts de Stricher (Emile), domicilié à Sarreguemines.

Par ordonnance en date du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Schwartz (Eugène), ressortissant allemand, demeurant à Mannheim (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Weiss (Frédéric), ressortissant allemand, ayant demeuré à Freyming, 51, rue de la Frontière, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Euler (Karl), ressortissant allemand, ayant demeuré à Saint-Avold, cité Jeanne-d'Arc, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Frey (Paul), ressortissant allemand, ayant demeuré à Saint-Avold, 25, rue Poincaré, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Herrel (Paul), ressortissant allemand, ayant demeuré à Saint-Avold, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Krebs (François), ressortissant allemand, ayant demeuré à Saint-Avold, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnances du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux nommés:

Konter (Jean), demeurant à Kastel Ortsstrasse, n° 42 (Allemagne);

Konter (Catherine), épouse Jager, demeurant à Irassen (Allemagne);

Konter (Marie), religieuse, à Elberfeld, 48, Murkomannstrasse (Allemagne);

Konter (Anne), religieuse, à Cologne-Mühlheim (Allemagne);

Konter (Marguerite), épouse Schmit, demeurant à Ayl (Allemagne);

Konter (Elisabeth), deemurant à Kastel (Allemagne);

Konter (Catherine), épouse Moritz, demeurant à Perdenbach (Allemagne);

Girten (Jean), demeurant à Kastel (Allemagne);

Girten (Anne), sans profession, demeurant à Kastel (Allemagne);

Girten (Catherine), sans profession, demeurant à Kastel (Allemagne);

Putz (Marie), sans profession, demeurant à Irsch, près Trèves (Allemagne);

Putz (Marguerite), veuve Bentzschavel, demeurant à Irsch (Allemagne);

Putz (Jean), demeurant à Irsch.

Putz (François), demeurant à Trèves, 33, Thyrsusstrasse,

Putz (Elisabeth), épouse Wagner, demeurant à Irsch.

Loch (Joseph), demeurant à Irsch.

Loch (Alfred), demeurant à Zerrig, près Sarrebourg, 115, rue des Romains (Allemagne);

Loch (Rudolph), demeurant à Irsch;

Kopp (Michel), demeurant à Kommilingen, par Sarrebourg (Allemagne);

Scheck (entreprise), siège à Ludwigshaven;

Kuehl, ayant demeuré à Knutange, rue de la Victoire, n° 30;

Muller (Joseph), ayant demeuré à Hayange, rue de Verdun, n° 125;

Jakubetz (Charles), ayant demeuré à Hayange, rue Gabriel, n° 22;

Hein (Marie), ayant demeuré à Hayange, rue Mangin, n° 13;

Kolin (Rudolph), ayant demeuré à Hayange, rue Clemenceau, n° 119, tous de nationalité allemande,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 31 janvier 1951, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Bertazoni (Dominique), de nationalité italienne, ayant demeuré à Hayange, 83, rue Foch, qui avaient été mis sous séquestre le 24 octobre 1950.

Par ordonnance en date du 2 février 1951, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Orgler (Louis), de nationalité autrichienne, ayant demeuré à Thionville, 4, rue de la Paroisse, ayant été mis sous séquestre le 13 décembre 1946

Par ordonnance en date du 31 janvier 1951, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux quatre enfants de la dame Lamp (Sophie), épouse Schneider, demeurant à Deux-Ponts (Allemagne), savoir:

1° Krauth (Sophie), née Schneider, demeurant à Deux-Ponts;
2° Karl Schneider, demeurant à Deux-Ponts;
3° Johann Schneider, demeurant à Deux-Ponts;
4° Georg Schneider, demeurant à Deux-Ponts,

et consistant notamment en immeubles provenant de la succession Lamp (Albertine), née Krummenacker, décédée à Durstal (Bas-Rhin), le 25 novembre 1944, sujets ennemis, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 février 1951, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Spengler (Alexandre), avocat à Cologne (Allemagne), et consistant notamment en 10.360 actions de la société Allgemeine Imbert A. G., à Sarre-Union, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 19 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens de la dame Kotulla, domiciliée en dernier lieu 63, rue de Prony, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 26 novembre 1945.

Par ordonnance en date du 19 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens de la firme Bunzel et Bach, de Vienne, ordonnance de mise sous séquestre du 25 novembre 1946.

Par ordonnance en date du 19 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre de la société Wechselseitige Versicherungs-Anstalt, de Graz, ordonnance de mise sous séquestre du 9 mars 1946.

Par ordonnanc en date du 19 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les brevets de la firme Oesterreichische Amerikanische Magnesit A. G., ordonnance de mise sous séquestre du 31 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 19 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les brevets inscrits au nom de la société Alex Friedmann, de Vienne, ordonnance de mise sous séquestre du 31 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 19 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les brevets de la société Hoerbiger et Cie, de Vienne, ordonnance de mise sous séquestre du 31 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 19 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre mis sur les biens de la société anonyme S. E. F. I. C. (Société européenne de fournitures industrielles et commerciales), 11, rue Newton, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 11 mai 1945.

Par ordonnance en date du 25 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. et Mme Baume-Corteggiani, 7 *bis*, rue Scheffer, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 7 mai 1947.

Par ordonnance en date du 25 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société anonyme Compagnie des vernis de Bonneuil, 101, avenue de Paris, à Bonneuil, ordonnance de mise sous séquestre du 1er septembre 1948.

Par ordonnance en date du 25 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société anonyme Société parisienne de commerce et d'industrie, 5, place du Théâtre-Français, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 28 septembre 1950.

Par ordonnance en date du 17 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des séquestres de presse, donné mainlevée du séquestre des biens de la Société nouvelle du Petit Provençal sis à Paris, 1-3, rue Caumartin, ordonnance de mise sous séquestre du 14 septembre 1945.

Par ordonnance en date du 19 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné la mainlevée du séquestre apposé sur la Compagnie française Tolès, 2, rue de La Baume, à Paris, ainsi que sur les 17.880 actions de cette société, précédemment aux mains d'actionnaires ennemis, ordonnance de mise sous séquestre du 16 avril 1948.

Par ordonnance en date du 19 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens de la société Comptoir parisien d'échange et de compensation, dont le siège est à Paris, 48, rue des Petits-Champs, ordonnance de mise sous séquestre du 8 avril 1946.

Par ordonnance du 2 février 1951, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux nommés:

Huck (Louis) et son épouse Anne-Charlotte, née Dreimann, domiciliés à Lemgo (Allemagne), Schuhstrasse, 83,
Muller, ayant demeuré à Hayange;
Seiler, ayant demeuré à Kuntzig;
Knaff, ayant demeuré à Kuntzig;
Deutscher Bauerdienst, ayant eu son siège à Thionville;
Berberich (Karl), ayant demeuré à Basse-Yutz, Grand'Rue, n° 83;
Gold (Victor), ayant demeuré à Neufchef, route de Hayange, n° 29,

tous de nationalité allemande et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme veuve Pinéda, née Jeanne Beis, le 9 août 1875, à Montpellier (Hérault), demeurant à Sète (Hérault), 35 *bis*, Grand'Rue;
Mlle Pinéda (Madeleine), née à Sète, le 6 avril 1902, domiciliée à Sète, 35 *bis*, Grand'Rue;
M. Pinéda (Roger), né à Sète (Hérault), le 27 avril 1908, domicilié à Sète, 22, rue de la Placette, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Pinéda (Marie-Claude), née à Sète le 17 décembre 1941; Pinéda (Robert), né à Sète le 23 octobre 1943; Pinéda (Yves), né à Sète le 26 juin 1945;
M. Pinéda (Pierre), né à Sète le 14 novembre 1912, domicilié à Millau (Aveyron), rue Serret,

déposent une requête auprès du garde des sceaux aux fins de s'appeler désormais Pinède, au lieu de Pinéda.

M. Georges-Louis-Marie Chauvelon, agent régional, né le 28 avril 1896 à Bouguenais (Loire-Inférieure), demeurant 18, avenue de Selves, à Sarlat (Dordogne), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de son épouse Girard de Pindray.

M. Georges Wakhroucheff, né à Vialka (Russie) le 24 août 1902, demeurant à Paris, 9, boulevard des Capucines, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Wakhroucheff celui de Vacroux. Cette demande s'étend également à son fils mineur André-Georges, né le 22 mai 1936 à Paris.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Mme Frischmann (Marie), née Lagneaux, demeurant à Bevange, n° 27, commune de Richemont, représentée par Mes Schwartz et Wolff, avocats à Thionville, actionne son époux Frischmann (Eugène-François), actuellement sans domicile ni résidence connus, pour excès, sévices et injures graves, et requiert de prononcer le divorce et de le condamner aux dépens.

Mme Frischmann (Marie) assigne M. Frischmann (Eugène) aux débats oraux qui auront lieu le 28 mai 1951, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Greffe du tribunal de première instance.

Thionville, le 17 février 1951.

Le greffier du tribunal de première instance.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère de la défense nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉES (GUERRE)

ADJUDICATION RESTREINTE

Adjudication restreinte le mardi 20 mars 1951, à neuf heures, au foyer de garnison, caserne Ney, Metz, pour la fourniture aux corps de troupe de la place de Metz des denrées d'ordinaires suivantes:

Légumes frais, pommes de terre, denrées d'épicerie, fromages, confitures, conserves de légumes, conserves de pâtés, poissons, bière.

Les déclarations d'intention de soumissionner et les pièces exigées pour concourir devront parvenir avant le lundi 5 mars 1951, à neuf heures, au président de la commission des ordinaires de garnison, 2e régiment du génie, caserne Thomassin, à Metz.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'officier secrétaire de la commission des ordinaires de garnison.

Ministère de la défense nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉES (GUERRE)

Direction de Travaux du Génie de Paris

Adjudication le 20 mars 1951, à partir de quinze heures, 11 *bis*, rue Cardinal-Mercier, à Paris (9e), des travaux à exécuter, à forfait, pour le renforcement des bâtiments « t » et « t1 » de l'établissement central du service de santé à l'ancien fort de Vanves, à Malakoff (Seine).

Démolition, maçonnerie, couverture, plomberie, serrurerie, charpente métallique.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la direction de travaux de Paris, 11 *bis*, rue Cardinal-Mercier, à Paris (9e), où l'on peut en prendre connaissance.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être déposées avant le 7 mars 1951.

Ministère de la défense nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MARINE

PORT DE BREST

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le service des subsistances du port de Brest doit procéder à un appel d'offres pour l'exécution de l'équipemenet mécanique du nouvel abattoir des subsistances à construire sur les terre-pleins de la pointe dans l'arsenal de Brest.

Le montant des travaux est de l'ordre de 4.500.000 F.

Adresser les demandes d'admission au commissaire en chef, chef du service des subsistances du port de Brest, par lettre recommandée enregistrée à la poste avant le 10 mars 1951, à vingt-quatre heures, date de rigueur.

Pour la liste des pièces à fournir et renseignements complémentaires, consulter les affiches, 2, rue Royale, Paris (8e), et dans les directions du commissariat de la marine dans les ports.

AVIS DIVERS

Société des Anciens Etablissements Ed. Zublin et Cie et A. Perrière et Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 48, BOULEVARD DES BATIGNOLLES, PARIS

R. C.: Seine 270918 B.

Obligations 4 3/4 0/0 1947.

Quatrième amortissement.

Les porteurs d'obligations 4 3/4 0/0 1947 de 2.000 F de la Société anonyme des anciens établissements Ed. Zublin et Cie et A. Perrière et Cie sont informés que le tirage d'amortissement aura lieu le 1er mars 1951, à dix heures trente, en séance publique, à la Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris (9e).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Avis de tirage d'obligations des emprunts Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion 5 0/0 1934, 5 0/0 1934-1935 et 5 0/0 1933-1935 à effectuer au siège social du Comptoir national d'escompte, le 23 mars 1951, à partir de neuf heures trente.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

3 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'initiative pour la rencontre de la jeunesse de France et d'Italie pour la paix et l'amitié 1950.** Dissolution à la suite de l'assemblée générale. Siège social: 11, boulevard Montmartre, Paris.

25 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association familiale ouvrière.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: mairie de Granville.

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association d'éducation populaire des écoles libres de Poligny.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnemeent matériel des écoles libres de Poligny; recruter les directeurs et maîtres, assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement, à leur retraite, en conformité avec les statuts des directeurs et maîtres de l'enseignement libre; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus indiquées; établir et entretenir des rapports suivis, dans le cadre des attributions statutaires de chacune d'elles, avec les associations s'intéressant à l'enseignement libre. Siège social: école libre de garçons, rue du Théâtre, à Poligny.

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Ciné-Club d'Ajaccio.** But: initier ses membres à l'art cinématographique et diffuser la culture par le film. Siège social: lycée Fesch, Ajaccio.

25 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Les Amis des éclaireurs de France de Trieux.** But: apporter une aide financière, matérielle et morale au groupe des éclaireurs de France de Trieux, en groupant toutes les personnes désireuses d'apporter leur appui moral et matériel et faciliter par tous les moyens en leur pouvoir les efforts des chefs locaux E. D. F., ceci afin de permettre au groupe E. D. F. de réaliser son but, c'est-à-dire la formation morale, physique et sociale de la jeunesse par les méthodes du scoutisme. Siège social: 286, rue de la Salle-des-Fêtes, Trieux.

26 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. Foyer des jeunes **La Fraternelle.** But: éducation populaire, enseignement ménager, agricole, sports, œuvres humanitaires. Siège social: chez M. Jean Sauvel, président, Lalenasse, par Réalmont.

26 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Chorale Montjoie.** But: pratique du chant choral. Siège social: 152, boulevard Haussmann, Paris.

26 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des anciens chasseurs du 5e.** But: maintenir les liens d'amitié et d'entr'aide des membres. Siège social: 19, rue de la Pompe, Paris.

29 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association de pêche et de pisciculture de Lacaune.** But: affermage des lots de pêche; concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières; assurer la destruction des nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: mairie de Lacaune.

29 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Albi. **Association des anciennes et anciens élèves des écoles laïques de Réalmont.** But: maintenir et resserrer les liens d'amitié. Siège social: école de filles de Réalmont.

30 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **La Diane de Maupas.** But: faire respecter les récoltes, réprimer le braconnage, réserves pour le repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Maupas.

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Groupe sportif des sapeurs-pompiers de Beauvais.** But: pratique de l'éducation physique et du volley-ball. Siège social: mairie de Beauvais.

1er février 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Comité cantonal des amis de l'école publique.** But: intensifier la propagande en faveur de l'école publique. Siège social: école publique de filles, Pacy-sur-Eure.

1er février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **La Commune libre Gambetta-Père-Lachaise.** But: organiser des manifestations artistiques afin de venir en aide aux œuvres de bienfaisance, aux vieillards et aux enfants. Siège social: café Pottier, 1, avenue Gambetta, Paris.

1er février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. **Jiu-Jitsu-Club de Romilly.** But: faire connaître, pratiquer et apprécier le judo et le jiu-jitsu. Siège social: 85, rue de Paris, Romilly-sur-Seine.

2 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Sporting-Club bassenais.** But: pratique des exercices physiques et, notamment, du basket-ball. Siège social: café des Sports, Bassens.

2 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale de l'ancienne route d'Ambazac.** But: entr'aide entre ses membres. Siège social: 54, rue Aristide-Briand, Limoges.

2 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Les Louise-de-Marillac,** dames de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse de Saint-Martin. But: visiter et aider les vieillards pauvres, matériellement et moralement. Siège social: 2, rue de Condé, Saint-Amand-les-Eaux.

2 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale de billard du Clairon.** But: encourager et améliorer les joueurs de billard dans leur jeu favori. Siège social: 371, rue des Pyrénées, Paris.

4 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association sportive de Crosmières.** But: pratique du football. Siège social: café Lasne, Crosmières.

5 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Centre de collecte et de distribution du lait maternel (lactarium).** But: création et gestion d'un centre de collecte et de distribution de lait maternel. Siège social: 18, rue de Cadore, Roanne.

5 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Club sportif ouvrier gennevillois change son titre, qui devient **Club sportif municipal gennevillois,** et transfère son siège social du 93, rue Paul-Vaillant-Couturier, Gennevilliers, au 1, rue Pierre-Curie, Gennevilliers.

5 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité de la survivance française** a transféré son siège social du 101, boulevard Raspail, au 9, avenue du Président-Roosevelt, Paris.

6 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Comité d'entreprise de la caisse primaire de sécurité sociale du Var.** But: coopérer avec la direction à l'amélioration des conditions collectives de travail et de vie du personnel ainsi que des œuvres sociales. Siège social: palais du Soleil, rond-point Maréchal-Lyautey, Toulon.

6 février 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association culturelle et artistique d'Herblay.** But: travailler au rapprochement de la jeunesse par l'utilisation de tous les moyens d'action appropriés à ce but: Siège social : 83, avenue du Général-Leclerc, Herblay.

7 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Les Amis de la collégiale de Mortain.** But: restauration et entretien de l'église. Siège social: mairie de Mortain.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Le Gardon de Concressault.** But: obtenir la location de lots de pêche, concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières, encourager la surveillance, assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des rivières. Siège social: café Planson, Concressault.

8 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des maires du canton de Loches.** But: étude, au point de vue économique, administratif et financier, des questions qui intéressent l'administration des communes et les rapports de celles-ci avec l'autorité supérieure et les pouvoirs publics. Siège social: hôtel de ville de Loches.

8 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association familiale d'éducation populaire de Renescure.** But: gestion et administration des écoles libres de Renescure. Siège social: lieu-dit La Woestyne, route Nationale, Renescure.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Ecran Union.** But: culture populaire par le film. Siège social: 94, rue Saint-Lazare, Paris.

9 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association des anciens combattants 1914-1918 et 1939-1945, théâtres extérieurs et victimes de guerre de Carnières.** But: maintenir, resserrer et créer les liens de camaraderie entre tous ses membres; défendre leurs intérêts matériels et moraux ainsi que les droits des anciens combattants et victimes de guerre. Siège social: café du Centre, Carnières.

10 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Club de la R. A. C. P. B.** (Réunion des amateurs du chien de police de Rihoult). But: grouper quelques amateurs pour l'amélioration de la race canine par des concours, démonstrations et présentations. Siège social: chez M. Paton, 16, rue de Cérès, Boisguillaume.

12 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association locale des aides familiales rurales de Saint-Hilaire-de-Loulay.** But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales. Siège social: mairie de Saint-Hilaire-de-Loulay.

12 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Judo-Club orbecquois.** But: pratique du judo, du jiu-jitsu, du close-combat et de l'éducation physique. Siège social: 106, rue Grande, Orbec-en-Auge.

12 février 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Le Comité boulisle de l'Ain.** But: grouper les sociétés boulistes du département pour la défense de leurs intérêts et la pratique du sport boules. Siège social: clos Hugon, avenue Maginot, Bourg.

12 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Centre d'études techniques agricoles de Vensac.** But: faciliter les agriculteurs dans la gestion de leur exploitation; orienter leur production vers les besoins du marché; les documenter sur les produits ou semences les plus rentables pour leurs exploitations. Siège social: chez M. Larraque (Jean), président, Vensac.

13 février 1951. Déclaration à la préfecture de Chaumont. **Association de la route touristique Paris-Bâle (R. N. 19).** But: tout faire pour aider au développement, à l'accueil et à la propagande, dans le cadre du tourisme, le long du tracé indiqué (R. N. 19). Siège social: archives départementales, Chaumont.

13 février 1951. Déclaration à la préfecture de Chaumont. **Amicale de la classe 1952.** But: resserrer et développer des liens d'amitié et d'entr'aide entre les conscrits. Siège social: café Vézelise, Chaumont.

13 février 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Comité antituberculeux d'entr'aide et d'éducation sanitaire de Tarn-et-Garonne.** But: éducation sanitaire et assistance financière aux malades tuberculeux et à leurs familles. Siège social: préfecture de Montauban.

14 février 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Amicale du corps franc Pommies.** But: resserrer les liens d'amitié entre les membres de cette société; routage de journaux. Siège social: villa Keng-Lann, Jurançon.

14 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale de la classe 1951 des jeunes de Rezé.** But: grouper les jeunes de la classe 1951 pour les préparer au départ et promouvoir une aide envers les familles nécessiteuses. Siège social: hôtel du Cheval-Blanc, rue Thiers, Pont-Rousseau.

14 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Fédération des œuvres postscolaires laïques de Montargis.** But: coordonner les activités des sociétés postscolaires. Siège social: école de filles, rue Gambetta, Montargis.

14 février 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association d'entr'aide immédiate du personnel des contributions directes et du cadastre des Bouches-du-Rhône.** But: apporter une aide rapide, en cas d'infortune, aux membres de l'association. Siège social: 29, cours Pierre-Puget, Marseille.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Cantine scolaire de Caychac-Blanquefort.** But: servir aux enfants des écoles un repas chaud à midi, les jours de classe. Siège social: école de Caychac, commune de Blanquefort.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture de Chaumont. **Association familiale ouvrière de Chaumont.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: hôtel de ville, Chaumont.

15 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Amicale mixte des anciens et anciennes élèves des écoles libres de Rosendaël.** But: entretenir entre les adhérents des relations amicales d'entr'aide. Siège social: 48, boulevard Jean-Baptiste-Trystram, Rosendaël.

15 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des anciens élèves, parents d'élèves et amis des écoles publiques de Mortain.** But: entr'aide et éducation populaire. Siège social: école des garçons de Mortain.

15 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association amicale de l'harmonie municipale.** But: encourager la pratique de l'art musical; seconder et encourager les efforts de l'harmonie municipale. Siège social: mairie de Mortain.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Centre de propagande et d'action contre le taudis.** But: amélioration du logement. Siège social: 7, rue des Arts, Toulouse.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Amicale laïque de Mirabel.** But: grouper les anciens élèves de l'école laïque et faire un voyage collectif annuel. Siège social: école publique de Mirabel.

16 février 1951. Déclaration à la préfecture de Perpignan. **Pédale sportive millassoise.** But: pratique et développement du sport cycliste. Siège social: hôtel de ville, Millas.

16 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Union bretonne du pays drouais.** But: réunir en amicale tous les Bretons de la région drouaise et promouvoir l'organisation de fêtes folkloriques, de cercles, de conférences et autres activités. Siège social: 17, rue Saint-Jean, Dreux.

19 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Syndicat de défense des commerçants et habitants des allées Paul-Riquet et artères avoisinantes.** But: défense des intérêts de ses adhérents et protection sur le plan urbain contre tous abus. Siège social: café de France, allées Paul-Riquet, Béziers.

19 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association sportive du collège de jeunes filles de Cholet.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: au collège, place de la République, Cholet.

19 février 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Football-Club de Soucieu-en-Jarrest.** But: pratique des exercices physiques et, notamment, du football association. Siège social : établissements Chipier, Soucieu-en-Jarrest.

19 février 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Chorale mixte de l'enseignement technique.** But: pratique du chant choral chez les anciens élèves des centres publics d'apprentissage. Siège social: 22, cours Aristide-Briand, Lyon.

19 février 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Chanterie à cœur joie.** But: pratique du chant choral. Siège social: 30, quai Victor-Augagneur, Lyon.

20 février 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale laïque du groupe Gerson.** But: maintenir et défendre la notion de laïcité. Siège social: école de garçons, 1, rue Lainerie, Lyon.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

26 janvier 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 12 février 1951.) **Association d'entr'aide de la noblesse hongroise réfugiée en France et de ses amis.** But: aide matérielle et morale et maintenir en France l'esprit familial qui existait en Hongrie entre les membres de la noblesse. Siège social: 67, rue La Fontaine, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.